

CLAUSES D'INSERTION



UNE OPPORTUNITÉ POUR FAVORISER L'EMPLOI

Vienne
Condrieu
Agglomération

QU'EST-CE QU'UNE CLAUSE D'INSERTION ?

Une clause d'insertion est un dispositif encadré par le code de la commande publique, qui **permet à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'heures de travail**.

C'est un véritable levier pour l'emploi qui **permet aux bénéficiaires d'acquérir une expérience professionnelle et de nouvelles compétences**.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Ce dispositif s'adresse entre autres aux :

- **Demandeurs d'emploi de longue durée**
- **Bénéficiaires de minima sociaux**
- **Personnes porteuses de handicap**
- **Jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans**, ayant un faible niveau de qualification
- **Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans** rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi
- **Habitants des Quartiers politique de la ville (QPV)**

DANS QUELLES CONDITIONS ?

Plusieurs possibilités s'offrent aux acheteurs :

- **La condition d'exécution du marché** permet de demander aux entreprises attributaires de réserver un volume d'heures de travail à des personnes en difficulté d'insertion
- **La part réservée d'un lot ou d'un marché** peut être confiée à une structure d'insertion par l'activité économique et/ou un organisme du secteur du travail protégé et adapté

QUELQUES SECTEURS CONCERNÉS



QUEL EST LE RÔLE DU FACILITATEUR ?

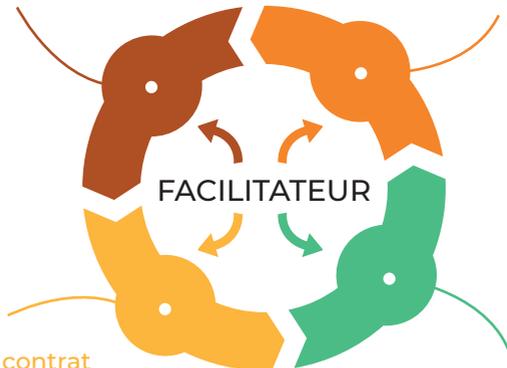
Le facilitateur a pour **mission d'impulser, d'accompagner et de suivre la mise en place des clauses d'insertion** dans les achats afin de favoriser l'insertion et l'emploi. Il joue le **rôle d'interface** entre les acheteurs, les entreprises attributaires et les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

MAÎTRES D'OUVRAGES acheteurs d'une prestation

Appui à l'analyse des marchés potentiels. Calibrage et rédaction de la clause

PRESCRIPTEURS des publics éligibles

Mise en relation et articulation sur le parcours d'insertion :
Pôle emploi, missions locales,
Plan local pour l'insertion et l'emploi,
maison de l'autonomie, etc.



STRUCTURES PORTEUSES d'un contrat

Suivi du déroulement de la mise en situation professionnelle : Entreprise d'insertion (EI), Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), Entreprise de travail temporaire (ETT)

ENTREPRISES titulaires d'un marché

Accompagnement et conseil sur les modalités de mise en œuvre de la clause

CHIFFRES CLÉS DEPUIS LA MISE EN PLACE DES CLAUSES EN 2010



180 000 heures
de travail



+ de 800 contrats
de travail signés



+ de 400 marchés
attribués



+ de 500 personnes
concernées par les clauses

TERRITOIRE D'INTERVENTION DU FACILITATEUR



Facilitateur de clauses d'insertion

Pascal Reynaud

preynaud@vienna-condrieu-agglomeration.fr

☎ 04 27 87 80 16 - 📞 06 21 49 45 73

Espace Saint-Germain / Bâtiment Antarès
BP 263 - 38217 Vienne Cedex

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

La mission de facilitateur clause fait partie du plan d'action du PLIE
et est valorisée dans le cadre du Fonds social européen



Le PLIE est un dispositif porté par



Union européenne